

**COMMUNE DE ROCLES**

Mairie - 48300 ROCLES

Tél. : 04.66.69.50.44 / Fax : 04.66.69.52.33 / [mairie-rocles@wanadoo.fr](mailto:mairie-rocles@wanadoo.fr) / du lundi au vendredi de 8H à 12H**ARRETE MUNICIPAL n°02/2011 du 27 MAI 2011**

Enquête Publique / Cession d'une partie du Domaine Public Communal  
à Mr DEHLINGER Alain (village de Rocles)

Le Maire de la commune de Rocles,

Vu l'ordonnance n° 59.115 du 7 janvier 1959 relative à la voirie des collectivités locales et les textes subséquents,

Vu la loi n° 89.413 du 22 juin 1989 relative au Code de la voirie routière,

Vu le décret n° 76.790 du 20 août 1976 fixant les modalités de l'enquête publique préalable au classement, à l'ouverture, au redressement, à la fixation de la largeur et au déclassement des voies communales, complété par le décret n° 77.1141 du 12 octobre 1977 pris pour l'application de l'article 2 de la loi n° 629 du 10 juillet 1976 relative à la protection de la nature,

Vu le décret n° 85.453 du 23 avril 1985 pris pour l'application de la loi n° 83.630 du 12 juillet 1983 relative à la démocratisation des enquêtes publiques et à la protection de l'environnement,

Vu la délibération du conseil municipal du 26 novembre 2010,

**ARRÊTE**

**Article 1** : Le projet de cession d'une partie du Domaine Public à Rocles, (correspondant à la nouvelle parcelle cadastrée section B n°1775 de 11 m<sup>2</sup>, suivant document d'arpentage n°406F/D4513M, établi par Mr MEGRET Jérôme, géomètre-expert) à Mr DEHLINGER Alain, en échange d'une partie de la parcelle B451 d'une surface de 3m<sup>2</sup> (nouveau numéro : B1774) dans le but d'élargir la Voie Communale n°1, est soumis à une enquête destinée à recueillir les observations du public.

**Article 2** : Le dossier mis à l'enquête comprend :

- la délibération du 26 novembre 2010 (notice explicative),
- un plan de situation,
- le document d'arpentage n°406F / D4513M,

**Article 3** : Les pièces du dossier ainsi que le registre d'enquête seront déposés à la mairie pendant quinze jours consécutifs du mercredi 15 juin 2011 au mercredi 29 juin 2011 inclus afin que chacun puisse en prendre connaissance de 10 H à 12 H 00 (sauf week-end et jours fériés) et faire enregistrer ses observations éventuelles.

.../...

**Article 4** : Mr Maurice BARGES, domicilié à Rocles 48300 ROCLES, est désigné comme commissaire-enquêteur. Il se tiendra à la disposition du public à la mairie le mercredi 15 juin 2011 (jour de l'ouverture de l'enquête) et le mercredi 29 juin 2011 (jour de clôture de l'enquête) de 10 H à 12 H 00.

Les observations formulées par écrit peuvent lui être adressées par la poste à la mairie et non à son domicile personnel, mais de manière qu'elles puissent lui parvenir avant la clôture de l'enquête.

**Article 5** : A l'expiration du délai fixé à l'article 3, le registre d'enquête sera clos et les conclusions du commissaire-enquêteur déposées.

**Article 6** : Le présent arrêté sera affiché à la porte de la mairie au moins quinze jours avant l'ouverture de l'enquête.  
Il sera notifié à Mr BARGES Maurice, commissaire-enquêteur.  
L'accomplissement de ces formalités sera constaté et justifié par un certificat du maire.

*Fait à Rocles, le 27 mai 2011.*

**Le maire,  
Mr MARTIN Raymond.**

ACTE RENDU EXECUTOIRE.  
Transmis à la Préfecture de la Lozère le 27 mai 2011.  
Affiché aux lieux accoutumés le 27 mai 2011.  
Notifié à Mr le commissaire-enquêteur le 27 mai 2011.

**NOTIFICATION** :

Arrêté municipal n°02/2011 du 27 mai 2011,  
notifié à Mr le commissaire-enquêteur le : (date)   
Mr BARGES Maurice,  
Signature :